

Image not found or type unknown



Récupération de caution

Par **jeanfrancois3161**, le **05/08/2013** à **19:45**

j'ai effectué une réservation en laissant un chèque de caution de 1000 euros en mai 2013 pour mon mariage qui devait avoir lieu le 12 juillet 2014.

N'étant plus avec mon amie j'ai annulé la réservation le 11 juillet 2013.

le prestataire ne souhaite pas me rendre la caution?

est il dans son droit étant donné les délais ?